

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron,  
M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy  
Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par  
l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy  
Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du  
Conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 11 février 2013, à vingt heures  
(20 h), à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

2013-055 Contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture – Construction  
et aménagement d'une bibliothèque municipale

2013-056 Contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie – Construction et  
aménagement d'une bibliothèque municipale

---  
**Période de questions**

---  
**Levée de la séance**

Et j'ai signé à Montmagny, ce huitième jour du mois de février deux mille  
treize.

(Signée) Denise Vézina  
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires  
juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour  
de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal  
du 11 février 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du  
conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son  
bureau; le 8 février 2013 à 16 h 18.
- et aux conseillers M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel  
Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les  
déposant dans leur boîte postale respective, le 8 février 2013 à 16 h 18.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi,  
une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 11 février 2013, à vingt heures (20 h).

#### SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier et le directeur général sont également présents.

Seuls les sujets qui apparaissent à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

#### ADJUDICATION DE CONTRAT À ÉRIC PELLETIER ARCHITECTES AU MONTANT DE 95 360,53 \$, PLUS TAXES – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels en architecture consistant en la préparation du concept et l'élaboration des plans et devis préliminaires, la préparation des plans et devis définitifs et les services durant la construction dans le cadre du projet de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 30 janvier 2013, douze soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes *Éric Pelletier Architectes*, *AC /a Architecture inc.*, *Coarchitecture inc.*, *N Cube architecture*, *Régis Côté et associés architectes*, *DMG Architecture*, *Atelier Guy architecte*, *St-Gelais Montminy et associés architectes*, *Fugère Architectes*, *DG3A Architectes*, *Charron Germain architectes* et *Bisson et associés*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à la firme *Éric Pelletier Architectes* le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture, au prix de quatre-vingt quinze mille trois cent soixante dollars et cinquante-trois cents (95 360,53 \$), plus taxes, consistant sommairement à la préparation du concept et l'élaboration des plans et

2013-056

devis préliminaires, la préparation des plans et devis définitifs et les services durant la construction dans le cadre du projet de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale, conformément à la soumission déposée par cette firme, ladite soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus de soumission par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à *Éric Pelletier Architectes* de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ADJUDICATION DE CONTRAT À GENIVAR INC. AU MONTANT DE 144 620,12 \$, PLUS TAXES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE – CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres publics, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels en ingénierie consistant en l'élaboration des plans et devis préliminaires, la préparation des plans et devis définitifs et les services durant la construction dans le cadre du projet de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 30 janvier 2013, sept soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes BPR Bâtiment inc., Genivar inc., Cegertec WorleyParsons inc., Roche Ltée, Groupe-conseil, Dessau, Les Services EXP inc. et Thermeca;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à la firme Genivar inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, au prix de cent quarante-quatre mille six cent vingt dollars et douze cents (144 620,12 \$), plus taxes, consistant sommairement à l'élaboration des plans et devis préliminaires, la préparation des plans et devis définitifs et les services durant la construction dans le cadre du projet de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale, conformément à la soumission déposée par cette firme, ladite soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus de soumission par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Genivar inc., de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au

directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-057

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) - CIRCUIT EXTÉRIEUR DE MODULES POUR LA MISE EN FORME**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, dans sa démarche de Municipalité amie des aînés, désire aménager un circuit extérieur de modules destinés aux aînés pour leur mise en forme;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière disponible auprès du gouvernement du Québec, dans le cadre du PIQM-MADA pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, M. Jean-François Roy, récréologue, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, via son *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Municipalité amie des aînés*, pour permettre la réalisation du projet visant l'aménagement d'un circuit extérieur de modules destinés aux aînés pour leur mise en forme.

2. D'autoriser M. Roy à signer tout document requis à cette fin et à représenter techniquement la Ville de Montmagny auprès des représentants dudit ministère.

3. De confirmer que la Ville de Montmagny s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet présenté.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 11 février 2013 est levée à 20 h 15.

  
GREFFIER

  
MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2013.

  
MAIRE

---

